

Sécurité piéton pour déplacement sur le secteur

3 heures

Public concerné

Ce module s'adresse à toute personne amenée à se déplacer à pied sur le secteur fonctionnel TRA côté piste.

Objectifs de la formation

1. Connaître les textes réglementaires en vigueur
2. Prévenir les risques liés au déplacement des piétons sur le secteur fonctionnel TRA.

Programme

1. Références réglementaires
2. Terminologie
3. Documents nécessaires pour circuler
4. Règles de base de sécurité
5. Règles de circulation
6. Procédures d'urgence
7. Report d'événements
8. Culture sécurité
9. Spécificité ROUEN
10. Examen final

Le + camas

- + Méthode pédagogique active et innovante permettant aux apprenants d'être acteurs de la formation
- + Formateurs professionnels du métier pour vous apporter une réelle expertise
- + Des formations complètes sur les plans théorique et pratique.

Numéro d'autorisation

N° d'autorisation d'exercice CNAPS : Remire-Montjoly FOR-973-2023-06-14-20180585849; Le Lamentin FOR-972-2026-11-19-20210586599; Wasquehal FOR-059-2026-11-08-20210585036; Pusignan FOR-069-2027-01-19-20210590823; Marignane FOR-013-2026-10-14-20210582258; Nice FOR-006-2026-10-14-20210582285; Pointe-à-Pitre FOR-971-2026-11-19-20210586598; Blagnac POR-031-2026-12-03-20210587238; Rungis FOR-094-2023-04-12-20180587609; Sainte-Marie FOR-974-2023-07-30-20180663194; Mamoudzou FOR-973-2023-07-30-20180663202; Tremblay-en-France FOR-093-2027-04-27-20220611151; Saint Herblain FOR-044-2023-07-04-20180636006